



Terre d'Adeles – La ferme des Charmes
CONTRAT D'ENGAGEMENT CIRCUIT COURT octobre – décembre 2016

Jules CHARMOY cultive des pommes de terre d'hiver sur son exploitation située sur la commune de Saint-Aquilin en Dordogne, reconvertie en agriculture biologique depuis 1999. La récolte est stockée dans une cabane en paille à température optimale pour une bonne conservation. Par la signature du présent contrat, l'association Terre d'Adeles, ses adhérents signataires, Jules Charmoy, producteur de La ferme des Charmes, s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander pour l'une des livraisons de la période : un filet de 5 kg de pommes de terre variété Charlotte à chair ferme (petit calibre, idéale pour la cuisson vapeur) à 2€ le kg, soit 10€ les 5 kg, ou un filet de 5 kg ou 10 kg de pommes de terre variété Rose Kuroda, idéale pour purée, frites et soupe, à 1,50€ le kg, soit 7,50€ les 5 kg ou 15€ les 10kg, ou un filet de 5 kg ou 10 kg de pommes de terre Jaune ferme calibre moyen à tout faire, à 1,50€ le kg, soit 7,50€ les 5 kg ou 15€ les 10kg.
- 2) Signer à la commande 1 chèque par livraison à l'ordre de « La ferme des Charmes ». Ce chèque déposé à l'association Terre d'Adeles est remis au producteur lors de la livraison.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les colis commandés, au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

Les livraisons sont prévues le vendredi 14 octobre 2016 et le vendredi 9 décembre 2016

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'Adeles.
- 5) Participer en cas de besoin à l'organisation d'une livraison ou la signature des contrats.

L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons. Coordinateur pommes de terre : Nathalie Guinle nathalie.guinle@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison.
- 3) Assurer le paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de La ferme des Charmes après accord du CA.
- 5) Promouvoir les productions de La ferme des Charmes et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du grand public.

Les producteurs Jules Charmoy s'engage à :

- 1) Préparer pour chaque livraison prévue les filets de pommes de terre selon le type et le nombre commandés par les consomm'acteurs.
- 2) Prévenir TDA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait la ferme. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
- 4) Accueillir sur demande le consomm'acteur à la ferme des Charmes.
- 5) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le.....

Pour La ferme des Charmes :

Pour Terre d'Adeles :

Le consomm'acteur :

Jules CHARMOY

Nathalie GUINLE

NOM Prénom